

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Laëtitia VIVIER.

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 6 février 2024

Date d'affichage : 29 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 21/12/2023
- 2) Rénovation du cinéma-théâtre - approbation du marché de travaux (13 lots)
- 3) DETR 2024 - dossiers de subvention
- 4) Saint-Lô Agglo - modification des statuts
- 5) Finances - tarifs communaux 2024 (modification)
- 6) Urbanisme - dépôt d'une déclaration préalable pour la création d'une porte de secours à l'école de Mesnil-Raoult
- 7) Décisions du Maire par délégation
- 8) Communications de la municipalité
- 9) Questions diverses
 - ✓ RPI Condé-Bourgvallées : menace de fermeture d'une classe pour l'année scolaire 2024-2025
 - ✓ ZA Détourbe : projet d'implantation d'une entreprise
 - ✓ Aire de camping-car : bilan de la 1^{ère} année d'exploitation

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. M. Cyril PANIEL est choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Rénovation du cinéma-théâtre - actualisation du pan de financement et subventions
- Foncier - échange de terrain avec Mme Jean (résidence La Mautelière)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

1- Approbation du PV du conseil municipal du 21/12/2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver le procès-verbal précité.

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

2- Rénovation du cinéma-théâtre - approbation du marché de travaux (13 lots)

Rapporteur : Alain EUDES

- **Objet du marché** : Rénovation de la salle de cinéma
- **Type de consultation** : Procédure adaptée (article L. 2123-1 Code de la commande publique)
- **Nombre et consistance des lots : 13**
 - Lot n°1 : curage, démolition, désamiantage, déplombage
 - Lot n°2 : gros-œuvre, terrassement, structure
 - Lot n°3 : couverture
 - Lot n°4 : isolation, plâtrerie, faux-plafonds
 - Lot n°5 : menuiserie bois, mobilier, parquet
 - Lot n°6 : menuiserie extérieure, métallerie
 - Lot n°7 : revêtement de sol, faïence, peinture
 - Lot n°8 : ascenseur, de charge, ascenseur
 - Lot n°9 : chauffage, ventilation, rafraîchissement, plomberie (CVRP)
 - Lot n°10 : électricité CFO-CFA
 - Lot n°11 : fauteuils
 - Lot n°12 : serrurerie, machinerie, tentures
 - Lot n°13 : réseaux et matériels scénographiques
- **Nombre de tranches** : néant
- **Publicité légale** :
 - La Manche Libre (50) : avis envoyé le 24/11/2023 et paru le 02/12/2023
 - Profil acheteur : www.e-marchespublics.com
- **Date limite de réception des offres** : 9 janvier 2024 (à 12h)

- Critères de jugement des offres :

Critères	Pondération (lots 1 à 13)	Pondération (lot 11)
1-Prix des prestations	50 %	40 %
2-Valeur technique	50 %	60 %

- Nombre de plis déposés : 42
- Commission d'appel d'offres : lundi 12 février 2024
- Choix des offres retenues :

		Montant €HT	Estimation €HT
Lot 1	LTP LOISEL	132 489	105 000
Lot 2	FAUTRAT BTP	233 330,55	194 375,16
Lot 3	MARIE TOIT	55 652,30	62 121,69
Lot 4	LAFOSSE MENUISERIE	294 039,62	324 333,66
Lot 5	LAFOSSE MENUISERIE	181 147,84	141 721,78
Lot 6	JM BON	60 000	57 853,20
Lot 7	JEAN MARIE PEINTURE	77 761,93	76 793,53
Lot 8	ORONA SUD OUEST BASE	64 800	65 000
Lot 9	LAFOSSE GENIE CLIMATIQUE	253 000	285 000
Lot 10	LAFOSSE ELECTRICITE	93 380	115 000
Lot 11	<i>choix reporté à plus tard</i>		87 750
Lot 12	SN LEBLANC SCENIQUE	135 024	116 360
Lot 13	ISA	91 463	111 910
		1 672 088,24	1 743 219,02

En ajoutant le montant estimatif du lot n°11 (87 750 €) qui n'a pas été attribué, le marché s'élèverait à 1 759 838,24 € HT, soit un montant légèrement supérieur à l'estimation totale (+ 16 619,22 € / + 0,95 %).

L'exposé de ce point appelle les commentaires suivants :

- M. le Maire se félicite que la plupart des attributaires soient des entreprises locales et que le total des lots se rapproche de l'estimation.
- M. Alain EUDES apporte une information concernant la future disposition des sièges de cinéma. Ils ne seront pas installés en quinconce comme actuellement. C'est en réalité une fausse « bonne idée » : les spectateurs assis en face de la scène voient correctement, mais pas ceux situés sur les côtés qui voient de biais l'écran et donc sont gênés par les spectateurs de devant.
- M. Alain LENESLEY informe que la CAO n'a pas retenue systématiquement les moins chers. Le choix s'est fait sur un double critère : le prix et la valeur technique. Les offres retenues sont dites « mieux-disantes ».

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO) du 12/02/2024,

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver le marché de travaux avec les entreprises attributaires d'un montant total de 1 672 088,24 € HT ;
- Autoriser le Maire à signer le marché, ainsi que tous avenants y afférents.

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3- DETR 2024 - dossiers de subvention

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

La commune propose de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2 opérations d'investissement en 2024 :

- Végétalisation des cimetières
- Rénovation de la rénovation de l'éclairage public

1) Végétalisation des cimetières

La loi dite Labbé du 06/02/2014 encadre l'utilisation des produits phytosanitaires (dangereux pour l'environnement), et depuis le 01/01/2017 elle interdit aux collectivités locales l'usage de ces produits pour l'entretien des espaces verts et de la voirie. Un arrêté ministériel du 15/01/2021 élargit l'interdiction à tous les lieux fréquentés par le public comme les cimetières et les stades, et ce depuis le 01/07/2022.

En application de cette réglementation, les 3 cimetières de la commune (Condé-sur-Vire, Mesnil-Raoult, Troisgots) sont gérés en mode zéro-phyto (entretien manuel ou avec désherbeur mécanique). Cette nouvelle approche, certes nécessaire, a bouleversé les pratiques professionnelles et font peser des contraintes très fortes sur le travail des agents d'espaces verts.

Afin d'atténuer ces contraintes et dans le même temps de favoriser la biodiversité, la commune se lance dans un programme de végétalisation de ses cimetières. Il s'agira concrètement de transformer progressivement ces lieux de recueillement en des espaces enherbés, fleuris et plantés d'arbres. Un groupe de travail composé d'élus et d'agents a réfléchi à la démarche et a défini le programme des travaux.

Le projet comprend en outre l'aménagement du nouveau carré n°9 du cimetière de Condé-sur-Vire déjà délimité. L'espace de forme rectangulaire, d'une surface de 1 600 m², est actuellement en herbes. Il le restera dans le cadre du projet qui vise à structurer l'espace par la création d'allées carrossables enherbées et la plantation d'arbres.

Programme de travaux :

- Végétalisation des 3 cimetières :

- ✓ allées carrossables rétrécies et enherbées par ensemencement hydraulique (« hydroseeding »)
- ✓ grattage des graviers sur les autres espaces libres et enherbement par hydroseeding
- ✓ plantation de sédum dans les inter-tombes
- Aménagement du nouveau carré n°9 (déjà enherbé) du cimetière de Condé-sur-Vire :
 - ✓ Plantation d'arbres de haute tige et d'une haie de charmille séparative
 - ✓ Traitement des allées carrossables enherbées par la pose d'une grille haute résistance et antidérapante
- Installation d'un sanitaire public PMR à l'entrée du cimetière de Condé-sur-Vire
- Communication : panneaux pédagogiques à l'entrée de chaque cimetière + articles dans les publications communales

Objectifs du projet :

- Le développement de la biodiversité : aucun produit chimique ne sera utilisé lors de l'entretien, ce qui contribuera à conserver une biodiversité riche et vivante. Le nouveau carré n°9 du cimetière de Condé-sur-Vire restera totalement enherbé et sera ponctué d'arbres de haute tige.
- Un lieu plus agréable pour les habitants : Un environnement plus vert, plus frais l'été, permettra le recueillement, sa vocation première, et la déambulation dans un cadre apaisant. L'enherbement permettra aussi la circulation des personnes à mobilité réduite (PMR), impossible actuellement sur les allées en graviers. Enfin, un sanitaire public sera installé à proximité de l'entrée, afin de répondre à une demande récurrente des usagers.
- La lutte contre le ruissellement : Les fortes pluies sur une période courte emportent les graviers des cimetières. La végétalisation permettra un meilleur maintien des sols par les racines des végétaux et une infiltration facilitée des eaux pluviales, ce qui diminuera le ruissellement.
- La facilité d'entretien : l'interdiction des produits phytosanitaires a considérablement compliqué le travail des agents (plus long, plus pénible, moins valorisant...). L'enherbement généralisé permettra un entretien mécanisé (tracteur-tondeuse). Dans les inter-tombes, le choix d'une plante à croissance limitée telle que le sédum n'exigera que très peu d'interventions à l'année.

Calendrier prévisionnel : avril 2024-juin 2025

Coût prévisionnel : 113 973,55 € HT

2) Rénovation énergétique et sécurisation de l'école de Mesnil-Raoult

La commune nouvelle de Condé-sur-Vire comprend 3 sites scolaires :

- Le groupe scolaire de Condé-sur-Vire : école maternelle et école élémentaire
- L'école de Mesnil-Raoult (RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées)
- L'école de Troisgots (RPI Condé-sur-Vire/Bourgvallées)

Le projet concerne le site de Mesnil-Raoult. Remontant aux années 60, l'école se développe sur 260 m² à rez-de-chaussée et comprend une salle de jeux (81 m²), une classe de niveau maternel (58 m²), un dortoir (57 m²), un couloir (42 m²) et des locaux de rangement (21 m²). L'ERP est classé en 5^{ème} catégorie de type R.

Aux termes du rapport d'audit énergétique mené en 2021, le bâtiment est classé en étiquette D (et G pour les émissions de GES). Plusieurs mesures sont préconisées par le rapport :

- Remplacement de la chaudière par une PAC
- Changement des luminaires par des LED
- Remplacement des menuiseries extérieures en simple vitrage côté nord
-

La stratégie de la commune est d'échelonner dans le temps les travaux de rénovation énergétique pour une question budgétaire. Cette année, le remplacement des menuiseries extérieures simple vitrage du côté nord est privilégié. Les fenêtres ne sont plus du tout étanches et présentent un problème de fuite.

Cette intervention sera couplée avec le percement d'une sortie de secours sur la façade nord du bâtiment accessible depuis le couloir de desserte des pièces principales. Ces travaux sont rendus nécessaires pour garantir la sécurité de l'établissement (PPMS).

Programme de travaux :

- Remplacement des menuiseries extérieures donnant sur la façade nord du bâtiment et éclairant le couloir et le coin copieur :
 - ✓ 5 Fenêtres PVC blanc 150 x 150 cm double vitrage 4/16/4 mn avec gaz argon
 - ✓ 5 panneaux sandwich 150 x 150, épaisseur 5 cm, polystyrène extrudé recouvert d'aluminium
- Percement d'une issue de secours PPMS en façade nord bâtiment
 - ✓ 1 Porte PVC blanc 90 x 200 cm

Objectifs du projet :

- Un gain énergétique : les travaux permettront d'économiser 2 300 kWh/an, soit 0,63 t_{éq} CO₂.
- La mise en conformité PPMS : aucune sortie de secours n'existe à l'arrière du bâtiment. En cas d'intrusion, les enfants ne disposent d'aucune possibilité de fuite. La sortie est prévue au milieu du couloir desservant la classe et le dortoir, facilitant ainsi l'évacuation des enfants.

Calendrier prévisionnel : juillet-août 2024

Coût prévisionnel : 11 828,68 € HT

Le Conseil municipal décide de :

- Adopter le programme de végétalisation des cimetières au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Végétalisation des 3 cimetières	72 730,00 €	63,81%	Etat (DETR)	45 589,42 €	40,00%
Aménagement du nouveau carré n°9	19 043,55 €	16,71%			
Sanitaire public	22 200,00 €	19,48%	Autofinancement commune	68 384,13 €	60,00%
TOTAL	113 973,55 €		TOTAL	113 973,55 €	

- Adopter le programme de rénovation énergétique et sécurisation de l'école de Mesnil-Raoult au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Remplacement des menuiseries extérieures	8 826,84 €	74,62%	Etat (DETR)	4 731,47 €	40,00%
Création d'une porte de secours PPMS	3 001,84 €	25,38%	Autofinancement commune	7 097,21 €	60,00%
TOTAL	11 828,68 €		TOTAL	11 828,68 €	

- Solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), programmation 2024, pour les opérations considérées.

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4- Rénovation du cinéma-théâtre - actualisation du plan de financement et subventions

Rapporteur : Emmanuel JAMARD

Par délibération n°2023-059 du 06/07/2023, la commune a validé le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation du cinéma-théâtre sur la base d'un montant de travaux à 1 710 281 € HT, établi au stade APD. Il est proposé d'actualiser le plan de financement afin de tenir compte de la phase PRO qui fixe l'enveloppe des travaux à 1 743 219,02 € HT.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver le plan de financement actualisé du projet de rénovation du cinéma-théâtre comme suit ;

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux	1 743 219,02 €	86,43%	Etat (Fonds vert, DETR, DSIL)	605 070,29 €	30,00%
Architecte	179 066,00 €	8,88%	Région	376 640,00 €	18,67%
Contrôle technique	3 560,00 €	0,18%	Département de la Manche (CPS)	403 380,19 €	20,00%
CSPS	3 895,00 €	0,19%	Saint-Lô Agglo	212 050,00 €	10,51%
Frais divers et aléas (5% coût travaux)	87 160,95 €	4,32%	Autofinancement commune	419 760,49 €	20,81%
TOTAL	2 016 900,97 €		TOTAL	2 016 900,97 €	

- Autoriser le Maire à solliciter les cofinancements publics découlant du plan de financement actualisé.

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Saint-Lô Agglo - modification des statuts

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2021 relatifs à l'évolution des statuts de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo,
Vu la délibération n°cc2023-12-18-002 du 18 décembre 2023 relative à la révision des statuts de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo,

CONSIDERANT ce qui suit :

Les statuts actuels de la communauté d'agglomération précisent dans leur annexe la liste des équipements sportifs communautaires.

Par délibération du 13 juin 2022, le conseil communautaire a souhaité procéder à la rétrocession du stade de football de Saint-Romphaire (commune de Bourgvallées). Celle-ci n'a pu entrer en vigueur puisqu'elle supposait une modification statutaire portant sur l'annexe des statuts de la communauté d'agglomération mentionnant la liste des équipements sportifs communautaires. Il a été décidé de différer cette rétrocession afin que l'évolution statutaire nécessaire soit associée à d'autres.

Par ailleurs, au regard de l'usage du terrain stabilisé de la commune d'Agneaux, en accord avec celle-ci, il est proposé de rétrocéder cet équipement.

Enfin, il est proposé de rétrocéder à la commune de Saint-Lô, le terrain servant au club canin afin de rendre faisable un projet de développement économique.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé de délibérer sur l'évolution des statuts portant sur l'annexe des équipements sportifs communautaires, la liste ne comportant plus les trois équipements évoqués. Cette liste intègre également les noms attribués récemment par le conseil communautaire au terrain de football de Canisy ainsi qu'au gymnase de Condé.

Le Conseil municipal décide :

- **Approuver l'évolution de l'annexe des statuts de Saint-Lô Agglo portant sur la liste des équipements sportifs communautaires.**

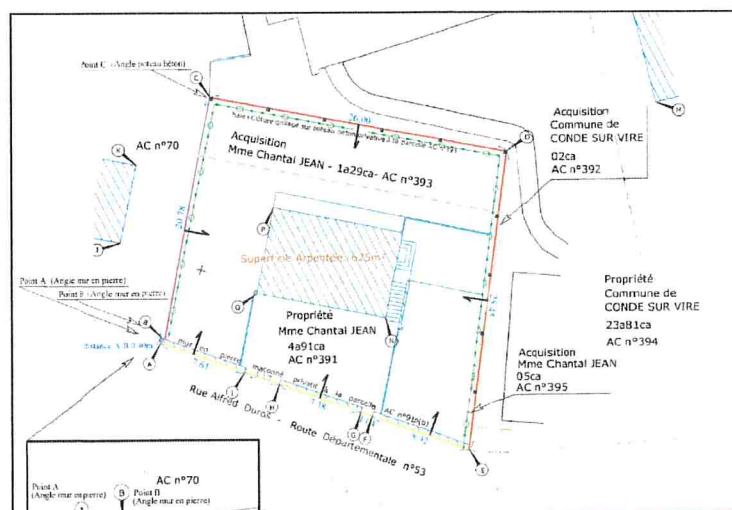
Communes	Equipements sportifs communautaires
Agneaux	Centre sportif Agneaux (gymnase + Boulodrome) Terrain stabilisé Stade Gaston Gazengel Stade de la Falaise
Bérigny	Stade Pierre Lehaut
Bourgvallées	Stade de Gourfaleur Stade Albert Bossard (Saint Romphaire) Stade de Saint-Samson-de-Bonfossé
Canisy	Gymnase Michel Yver Plateau sportif Stade de football Pierre Leresteux
Carantilly	Gymnase
Cerisy-la-Forêt	Stade Lucien Godin
Conde-sur-Vire	Stade des écoles Gymnase Stephan Lemarchand Boulodrome Stade Henri Binet Stade de Mesnil-Raoult Base de Canoë/Kayak
Graignes-Mesnil-Angot	Piscine
La Barre-de-Semilly	Stade Albert Marie
Marigny-Le-Lozon	Salle Marcel Guillard Centre tennistique Terrain de l'école de football Stade Yves Lemazurier
Movon Villages	Stade Joseph Beaufiles (v compris vestiaires halle + club house halle)
Pont-Hébert	Gymnase Hôtel Gautier Stade Louis Jourdan Boulodrome + terrains de pétanque extérieurs Centre tennistique
Saint-Amand-Villages	Gymnase Albert Camus Piscine Centre sportif Jérémy Candy (stade + gymnase)
Saint-Clair-sur-l'Elle	Centre sportif de l'Elle Stade Cédric Lepley
Sainte-Suzanne-sur-Vire	Salle de Sports
Saint-Georges-Montcocq	Pas de tir à l'arc extérieur + parcours tir à l'arc nature Terrains de tennis
Saint-Gilles	Gymnase Stade de football
Saint-Jean-de-Daye	Gymnase Salle polyvalente
Saint-Jean-d'Elle	Stade Marcel Hervieu
Saint-Lô	Centre aquatique Saint-Lô Agglo Espace de glisse urbaine Centre sportif André Guilbert Stade de rugby de l'Aurore Centre sportif de La Vaucelle Centre sportif Julien Le Bas Centre tennistique Manche Tennis Club Centre sportif des Ronchettes (stade football et baseball + club-house pétanque + Club canin) Stade Louis Villemer Centre de Tir sportif – Le tunnel Gymnase Marcel Cerdan Gymnase Leverrier Salle polyvalente Leverrier Centre tennistique Saint-Ghislain Centre sportif Saint-Ghislain Stade Sainte-Croix Centre sportif Fernand Beaufiles Golf compact
Thèreval	Stade de Football Hébécrevon (terrain et vestiaires honneur + terrain et vestiaires entraînement)
Tessy-Bocage	Centre sportif (Gymnases + Dojo) Stade Dario Zanello Stade annexe (ancienne gare)
Torigny-les-Villes	Centre sportif Richard Vivien (Gymnase + Stade + Centre tennistique)
	Centre sportif Les Terriers (salle de tennis de table+Dojo+salle polyvalente+boulodrome)

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

6- Foncier - échange de terrain avec Mme Jean (résidence La Mautelière)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°2023-051 du 11/05/2023, la commune a approuvé, à titre de régularisation, la cession à Mme Chantal JEAN d'une emprise foncière correspondant au fond de son jardin privatif. Le passage du géomètre a fait apparaître depuis que la commune utilisait un espace de 2 m² (jardin de La Mautelière) dont Mme Jean était propriétaire.



Il est proposé de prendre une nouvelle délibération pour acter cet échange de terrain.

Le Conseil municipal décide de :

- Acter l'échange de terrain entre la commune et Mme Chantal JEAN demeurant 13 rue Alfred Duros à Condé-sur-Vire (50890), selon les modalités suivantes :
 - La commune cède à Mme JEAN les parcelles AC n°393 (129 m²) et n°395 (5 m²) moyennant une soulte de 50 € à la charge de Mme JEAN,
 - Mme JEAN cède à la commune la parcelle AC n°392 (2 m²).
- Dire que l'échange est décidé sous réserve que le portillon communiquant avec le jardin de la Mautelière, tolérance qui était accordée à la précédente propriétaire, soit condamné définitivement ;
- Dire que les frais de géomètre sont supportés pour moitié par chacune des deux parties, et que les frais de notaire sont à la charge exclusive de Mme Jean ;
- Donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à la cession ;
- Abroger la délibération n°2023-051 du 11/05/2023.

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

7- Finances - tarifs communaux 2024 (modification)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n°2023-097 du 21/12/2023, les tarifs communaux ont été approuvés pour l'année 2024. Il convient d'y apporter une modification pour corriger des erreurs matérielles :

▪ **Locations :**

- Le plafonnement de l'indice de référence des loyers commerciaux ILC imposé par l'Etat à 3,5 % n'a pas été pris en compte.
- En conséquence, le loyer du local commercial sis 3 rue Raymond Brûlé est recalculé à **322,88 €** au lieu de 332,55 €

▪ **Tarifs Condé Espace :**

	Tous publics	Associations commune
Location de la salle (tarif par jour) comprenant scène 66 m ² , salle principale, salle annexe, loge, sanitaires, bar, chauffage/climatisation, assistance technique de 1er niveau	938 €	469 €
Arrhes	280 €	140 €
Cautioun	1 000 €	1 000 €
Cuisine, meubles self-froid (tarif par jour)	168 €	84 €
Pack son & lumière (tarif par jour) --> conférences ou AG	260 €	130 €
Technicien son & lumière (tarif à l'heure) --> conférences ou AG	40 €	40 €
Pack son & lumière (tarif par jour) --> concerts ou spectacles	600 €	300 €
Technicien son & lumière (prestataire extérieur) --> concerts ou spectacles	sur devis	sur devis
Location pour installation anticipée (tarif par jour)	336 €	168 €
Vidéoprojecteur	89 €	45 €
Forfait modification de scène	232 €	116 €
Mise à disposition de mobilier (tarif à l'unité)		
- Chaise (mise en place et rangée par le client)	0,33 €	0,17 €
- Chaise (mise en place et rangée par la commune)	0,65 €	0,33 €
- Table rectangulaire (mise en place et rangée par le client)	0,98 €	0,49 €
- Table rectangulaire (mise en place et rangée par la commune)	1,96 €	0,98 €
- Claustra de séparation (mise en place et rangée par le client)	10,35 €	5,18 €
- Claustra de séparation (mise en place et rangée par la commune)	21 €	10,50 €
- Grille d'exposition (mise en place et rangée par le client)	2,72 €	1,36 €
- Grille d'exposition (mise en place et rangée par la commune)	5 €	2,50 €
Forfait ménage (tarif à l'heure)	27 €	27 €
Redevance exceptionnelle (nettoyage et/ou tri des déchets non respecté)	327 €	327 €
Redevance exceptionnelle (rangement non conforme et/ou consignes non respectées)	163 €	163 €
Redevance exceptionnelle (détériorations)	sur devis	sur devis
SSIAP (tarif à l'heure)	34 €	34 €
Consommation électrique	0,25 €/kWh	
Concours de la Fonction publique (tarif par jour) comprenant salle principale, scène, sanitaires, assistance technique, mobilier + consommation électrique (0,25 €/kWh) + agent SSIAP (34 €/heure)	763 €	
En cas de location sur plusieurs jours consécutifs, application d'un coefficient de dégressivité (uniquement sur le tarif de location de la salle, à l'exclusion de toute autre prestation)	1 jour	1
	2 jours	1,80
	3 jours	2,60
- exemple : 3 jours = 2,60 x tarif journalier	4 jours	3,30
- exemple : 4 jours = 3,30 x tarif journalier	5 jours	4

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver la modification des tarifs communaux 2024 comme indiqué ci-dessus pour une entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

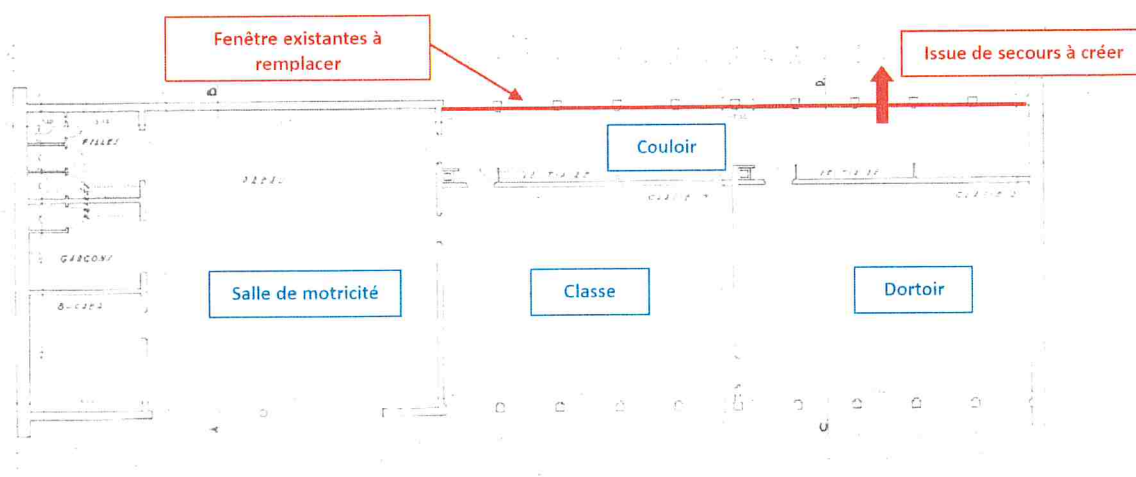
Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- Urbanisme - dépôt d'une déclaration préalable pour la création d'une porte de secours à l'école de Mesnil-Raoult

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune envisage en 2024 des travaux de rénovation énergétique de l'école de Mesnil-Raoult et de création d'une porte de sortie de secours en façade nord du bâtiment. Ces derniers travaux sont nécessaires pour garantir la sécurité de l'établissement (PPMS).

Il s'agit d'installer une porte PVC blanc 90 x 200 cm qui donnerait sur le jardin arrière de l'école afin de permettre aux élèves et enseignants d'évacuer le bâtiment en cas d'intrusion.



Le Conseil municipal décide de :

- Autoriser le Maire à déposer une déclaration préalable pour la modification de la façade nord de l'école de Mesnil-Raoult afin de créer une porte de sortie de secours.

Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

9- Décisions du Maire par délégation

Décis-2023-62	20/12/2023	domaine et patrimoine	Nettoyage des vitres extérieures accessibles uniquement avec une nacelle pour tous les bâtiments communaux	2 352,00 €
Décis-2023-63	26/12/2023	commande publique	Fourniture de 3 écrans et matériel scénique pour la salle condé espace	3 433,51 €
Décis-2023-64	26/12/2023	commande publique	Fourniture de produits entretien pour l'ensemble des services pour le 1er semestre 2024	5 927,15 €
Décis-2023-65	26/12/2023	commande publique	Fourniture de produits entretien pour la salle condé espace pour le 1er semestre 2024	1 597,51 €

Décis-2024-01	16/01/2024	commande publique	sel de déneigement	1 481,52 €
Décis-2024-02	26/01/2024	commande publique	outillage équipe des services techniques	1 748,62 €
Décis-2024-03	05/02/2024	commande publique	agent ssiap pour le mois de mars à la salle condé espace	1 686,00 €
Décis-2024-04	05/02/2024	commande publique	vente de fauteuils du cinéma	1 240,00 €
Décis-2024-05	09/02/2024	commande publique	petites fournitures pour la salle condé espace	1 112,36 €
Décis-2024-06	09/02/2024	commande publique	vente de fauteuils du cinéma	520,00 €
Décis-2024-07	09/02/2024	commande publique	achat d'une machine à laver pour le restaurant scolaire	4 480,00 €
Décis-2024-08	09/02/2024	commande publique	Formation sur la transition écologique	3 600,00 €

10- Questions diverses

1) RPI Condé-Bourgvallées : menace de fermeture d'une classe pour l'année scolaire 2024-2025

La presse a dévoilé la semaine dernière la liste des fermetures de classes envisagées par l'Education Nationale pour la rentrée 2024-2025 dans la Manche : 44 fermetures dont une classe sur le RPI Condé-Bourgvallées. Cette décision de fermeture est difficilement compréhensible au vu de l'évolution de ses effectifs. Hormis la baisse de 2023-2024 (118 élèves), les effectifs se maintiennent, voire augmentent légèrement. Le prévisionnel établi par l'Education Nationale est de 120, et le décompte tenu par la direction de l'école s'élève même à 123 élèves. Un courrier signé du Président du RPI et des 2 maires a été adressé à l'inspection d'académie pour protester contre cette fermeture non justifiée. En cas de fermeture, l'effectif moyen passerait de 17 à 20 élèves par classe. Ce matin, un collectif d'élus, de parents d'élèves et d'enseignants s'est rassemblé devant le siège de la DASEN qui devait statuer sur les possibles fermetures. Finalement, la réunion n'a pu avoir lieu faute de quorum. La réunion se réunira à nouveau mardi 23 février. Il est indiqué que les RPI dispersés (le cas du RPI Condé-Bourgvallées) sont actuellement dans le viseur des services de l'Etat ce qui peut expliquer la proposition de fermeture. L'Etat est par ailleurs confronté à un problème de plus en plus prégnant : la perte d'attractivité des métiers de l'enseignement, d'où une pénurie d'enseignants. Si la décision de fermeture est actée par le DASEN, il incombera au RPI de choisir le site où la classe sera supprimée. Enfin, les élus sont informés que, sur Condé-sur-Vire, une ouverture de classe est programmée à l'école élémentaire.

2) ZA Détourbe : projet d'implantation d'une entreprise

Une entreprise de vente de produits agricoles envisage de s'implanter à Condé-sur-Vire, sur un terrain de 3,5 ha en marge de la ZA Débourbe, à proximité du cabinet vétérinaire.

Description du projet :

- ✓ bâtiment de stockage de blés : 1 200 m² - hauteur 26 m
- ✓ tour de séchage : 80 m² - hauteur 36 m

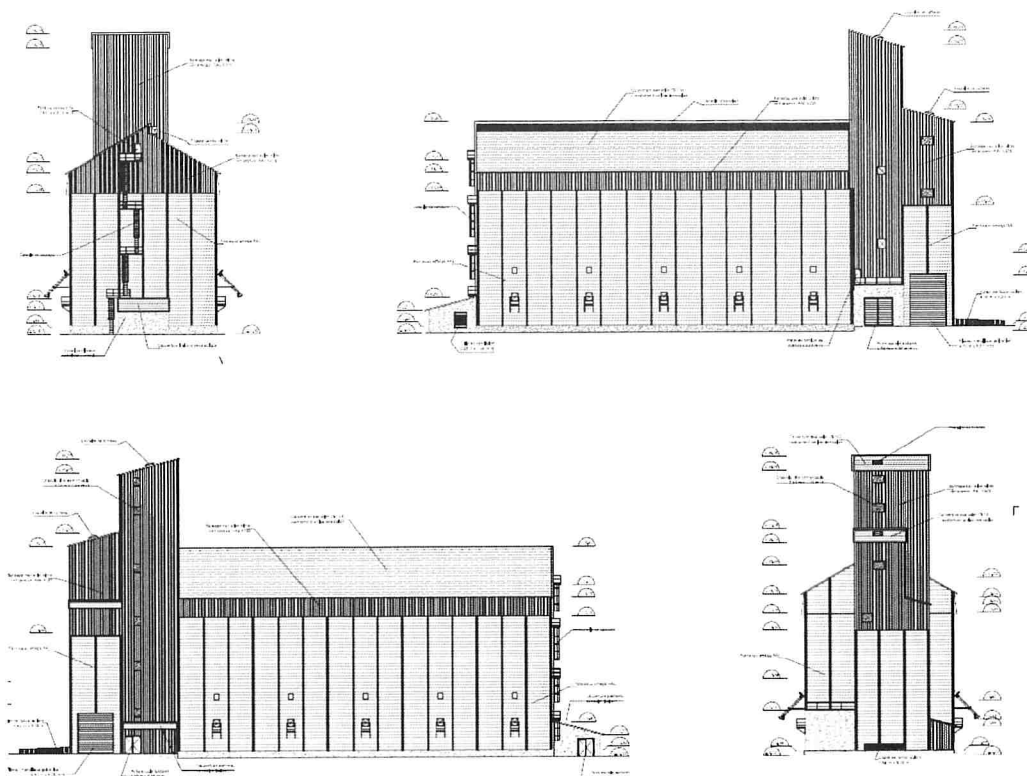
- ✓ magasin de vente : 500 m²
- ✓ classé ICPE
- ✓ 3 emplois
- ✓ 9 poids lourds/jour (l'été pour la collecte du blé)

Problématiques soulevées par le projet :

- **Accès difficile à la parcelle**
 - route du Mesnil : largeur 2,50-3,50 m, non calibrée pour recevoir un trafic PL. L'entreprise a revu depuis son projet sur ce point. Les poids lourds ne sortiront plus par cette voie étroite. L'accès par le cabinet vétérinaire est désormais privilégié. Il servira à la fois d'entrée et de sortie.
 - RD 53 : sortie dangereuse, route filante, projet de liaison douce, traversée piétonne de Filtres Guérin
- **Insertion du projet dans son environnement**
 - hauteur 36 m > tour Agrial
 - habitations à moins de 100 m
- **Atteinte à l'activité agricole :**
 - 3,5 ha de terres exploitées seraient supprimés.
- **Incompatibilité avec le futur PLUi (qui sera approuvé en septembre 2024)**
 - terrain reclassé en zone inconstructible A

Un débat est lancé au sein du conseil. Un tour de table est effectué pour permettre à chacun de donner son point de vue. A l'exception d'Alain EUDES favorable au projet au nom du développement économique et hormis quelques élus dubitatifs, les membres du conseil sont majoritairement opposés à cette implantation et ce pour plusieurs raisons : problème de l'accès non sécurisé, atteinte à l'environnement, préjudice visuel et risque de nuisances pour le voisinage, risque de contentieux par les riverains, peu de création d'emplois pour beaucoup de foncier agricole sacrifié... M. le Maire ajoute en fin de débat qu'une solution alternative a été proposée à l'entreprise (un terrain sur Guilberville). C'est en cours d'analyse par l'entreprise.



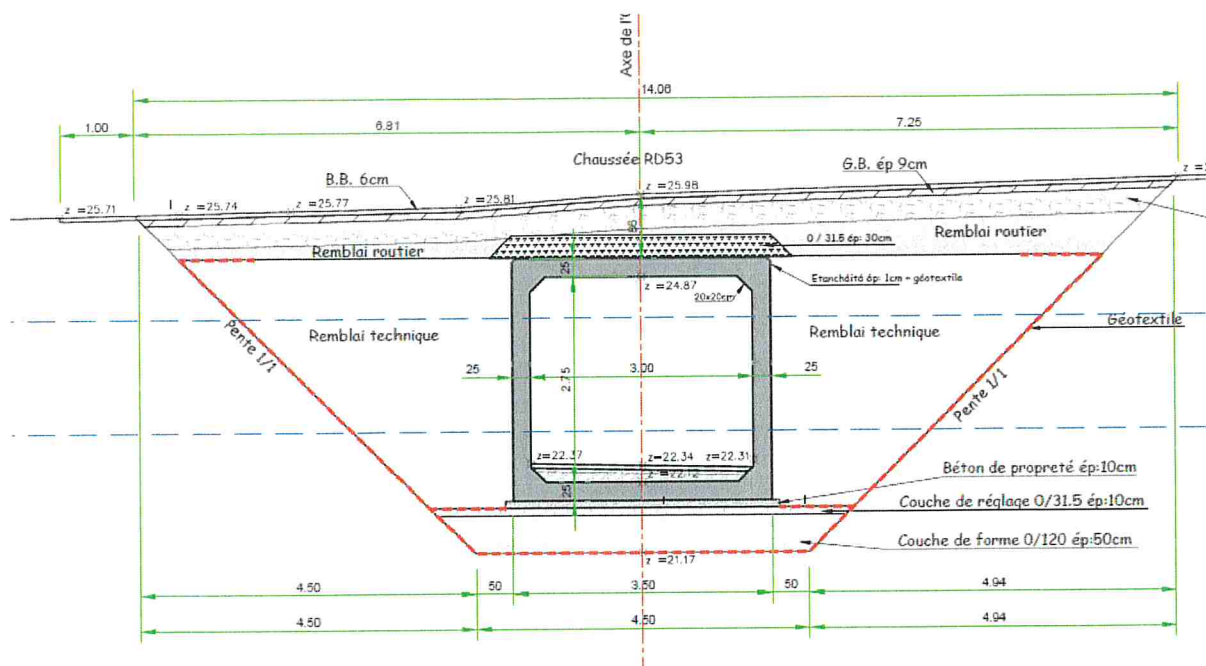


3) Aire de camping-car : bilan de la 1^{ère} année d'exploitation

Le bilan financier 2023 de l'aire de camping-car fait apparaître un chiffre d'affaires de **7 264 € TTC** pour **637 nuits** depuis son ouverture en juillet 2023. Après déduction des frais de gestion de Camping-car Park, le bénéfice brut pour la commune s'élève à **3 427 €**, ce qui est conforme aux prévisions. A ce bénéfice, il faut enlever les frais d'alimentation en eau potable, d'électricité, de paiement CB, de wifi, de collecte des déchets et d'amortissement des équipements, soit un déficit (non chiffré à ce jour) pour la commune. Cependant, 2023 correspondait à une demi-année d'exploitation (ouverture en juillet 2023). De plus, la fréquentation de l'aire va progressivement monter en puissance au fil des années (plus de notoriété, plus de tourisme itinérant...). Par ailleurs, une aire de camping-car génère en moyenne 44 €/client/jour de retombées économiques pour les commerçants. En 2023, l'aire aurait ainsi généré **28 000 €** de chiffres d'affaires sur le territoire. Mme Martine SAVARY tient à souligner que 95 % des clients viennent du réseau de camping-car Park. La commune a donc bien fait de faire appel à cette société pour promouvoir l'aire de camping-car. Piste d'amélioration relevée : les bornes électriques font sauter de temps en temps le compteur de la halle de marchandises. Depuis, l'ampérage du compteur a été relevé et plus aucun souci n'a été constaté.

4) Rénovation de la salle du conseil municipal

Il est proposé de mettre en place un groupe de travail, chargé de choisir les nouvelles couleurs de la salle et le nouveau mobilier (tables et chaises). Groupe retenu : Sylvie GAUTIER, Alain EUDES, Nathalie LECLER, Martine LEPAGE, Catherine COQUELIN.



10- Communications de la Municipalité

▪ **Nathalie LECLER :**

- **Plantations de haies avec les élèves élémentaires et la fédération de chasse :** le long de la voie douce derrière l'électricien Meslier et le long d'un chemin communal à la Meslerie. L'école élémentaire a accepté ce partenariat dans le cadre de son nouveau dispositif « école dehors » (enseignantes : Mme Lahondès, Mme Leroux...). Pique-nique sur place.
- **CME :** les cartes d'anniversaire continuent d'être distribuées aux résidents de la Mautelière. Quant au projet de parc pour les chèvres, il a pris un peu de retard. Livraison des jeux reportée aux vacances de printemps. Les enfants veulent organiser une « boum » pour la fin de l'année. Beaucoup d'idées fusent dans les réunions du CME.

▪ **Sylvie GAUTIER :**

- **Vernissage de l'expo « écoutons les pochettes » de vinyle le 03/02** dernier à la médiathèque
- **Blind test à la médiathèque sur le thème du cinéma :** vendredi 16/02.
- **Concert « Nos Marins » spectacles Villes en scène (Condé Espace 03/02).** Grand succès populaire 260 spectateurs. Textes inspirés d'histoires de pêcheurs et de dockers. Expo à l'issue du concert.
- **Spectacle « Cerebro » Villes en scène (Condé Espace, mardi 20/02) :** spectacle mélangeant magie et mentalisme
- **Cinéma et culture pour tous :** depuis une semaine, le cinéma s'est délocalisé à la salle des fêtes de Mesnil-Raoult en raison des travaux du cinéma qui affecteront prochainement la salle des fêtes de Condé.

- **Éric CAUVIN :**
 - **Dynamique commerciale et artisanale :** constitution d'un nouveau bureau avec une nouvelle présidente Mélanie Lecler. 5 nouveaux adhérents dans l'association. Beaucoup d'envie et de projets se dégagent du nouveau bureau. On peut s'en féliciter. 80^{ème} anniversaire : la commune s'est engagée à prendre en charge 60 € par façade s'agissant de la coloration des vitrines
 - **Cérémonie des nouveaux bébés :** elle a été oubliée l'année dernière. La cérémonie sera fixée en juin 2024.
 - **Cantine scolaire :** réunion programmée avec les cuisiniers pour discuter de l'application des dispositions de la loi Egalim de 2018 : 50 % des denrées alimentaires doivent être issues de producteurs locaux dont 20 % bio.
 - **Remise de médailles de bronze de la jeunesse et des sports :** 3 récipiendaires sont concernés sur Condé. La cérémonie est en cours d'organisation.

- **Catherine COQUELIN :**
 - **Salon des Arts :** 30 et 31 mars à Condé Espace. Vernissage à 11h le samedi. Présence de food trucks. Remise des prix le dimanche vers 17h30.
 - **Rue de Saint-Jean :** le panneau d'une écluse a été endommagé, dangereux. Concernant le système du chaussidou, Mme Sylvie GAUTIER fait observer qu'elle a vu dernièrement sur une commune un panneau pédagogique sur la façon de l'utiliser. M. Alain EUDES répond que le panneau existe déjà à Condé. Mme Sylvie ASSELIN, qui prend tous les jours à vélo la rue de St-Jean, reconnaît que les voitures ne font pas attention aux vélos et elle déplore également le stationnement à cheval sur trottoir qui gêne les cyclistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

**Le secrétaire de séance,
Cyril PANIEL**



**Le Maire,
Laurent PIEN**

